

BULLETIN NATIONAL

HEBDOMADAIRE.

N^o. 4.

Opérations du Conseil.

LE Département des affaires étrangères a été chargé de la part du *Le 16. Conseil de témoigner au Roi sa reconnaissance de l'offre qu'a fait sa Majesté des matériaux nécessaires pour la construction de la nouvelle fonderie de Canons qu'on se propose d'établir.*

Il a été décreté, que tout délit contre le service, commis par des Bourgeois dans leurs fonctions militaires, sera puni selon les ordonnances militaires.

Le Conseil a ordonné au Département des Finances de donner 6000 florins pour l'entretien des Prisonniers Russes, & de remettre au Département des affaires une seconde somme de 58,562 pour acquitter les Pensions dues aux Ministres de la République dans l'Etranger, depuis le *1er Avril jusqu'au 1er Juillet.*

En considération de l'approche de la *St: Jean*, époque où se renouvellement ordinairement les contrats de vente, le Conseil a permis d'ouvrir les Chancelleries publiques; avec la déclaration expresse, que tout acte concernant la vente ou l'hypothèque de terres appartenantes à des personnes convaincues de quelque délit, entraînant après lui la confiscation des biens, ne pourroit établir aucune sûreté entre les contractans.

En représailles des violations successives de la Cour de Berlin, des traités conclus avec la Pologne, & des dommages incalculables que l'invasion des armées Prussiennes cause à la République, le Conseil National, (quelque foible que soit ce nantissement qui est en son pouvoir) a résolu de prendre en dépôt le magasin de la compagnie maritime de Prusse, tous ses objets de commerce & son comptoir à Varsovie; tous les magasins de sel & autres propriétés du gouvernement Prussien, existantes dans les états de la République: En conséquence de cette ~~détermination~~, on a mis le scellé sur tous les effets appartenans au gouvernement Prussien.

Le Conseil Suprême a fait publier une Proclamation adressée aux habitans de Varsovie, par laquelle, après leur avoir remis sous les yeux la ferme résolution qu'a pris la Nation entière de secouer le joug de l'esclavage, & de rompre tout lien d'oppression étrangère ou antérieure, leur avoir peint le courage & l'énergie dont ont a besoin pour soutenir une guerre terrible contre des ennemis formidables & dissimulés qui ne leur laissent d'alternative que la victoire ou la mort, il leur représente l'indispensable nécessité, où se trouve chaque Citoyen de concourir de toutes ses forces à la réussite d'une si grande entreprise: pour en faciliter l'effet, le Conseil déjà informé du nombre des habitans en état de porter les armes, désire savoir encore comment chaque habitant de Varsovie peut être utile à sa Patrie, particulièrement à cette Ville qui est le centre principall des opérations de l'insurrection Nationale: à cette fin, le Conseil ordonne un nouveau dénombrement de tous les hommes qui se trouvent dans la Capitale: tous sans exception, depuis 15 ans jusqu'à l'âge le plus reculé, écriront de leur propre main leur âge, leur état, leurs moyens de subsistance & le genre de service dont chacun se croit capable. Celui qui ne sait pas écrire dictera ces informations en présence de deux témoins.

Le 27. ~~Le~~ ^{28.} Le Conseil s'est occupé de plusieurs règlements particuliers ~~du~~ ^à Juin. latifs à l'intérieur; en outre il recommande au Comité central de Lithuania, ainsi qu'au Conseiller Sulistrovski envoyé dans cette Province par le dit conseil, de lui faire parvenir au plutôt un rapport des travaux de ce Comité, & un autre des opérations militaires dans ce Duché.

EXTRAIT

d'une adresse du Généralissime à la Nation

Le Chef Suprême de la force armée, afin de prémunir ces Citoyens contre les impressions défavorables que des ennemis secrets, pour diminuer leur confiance & leur fermeté, cherchent à leur insinuer relativement à l'entrée des Prussiens dans Cracovie, démontre que la perte de cette Ville n'est pas si conséquente qu'on s'efforce de le persuader à dessein de décourager les bons Patriotes, qui savent bien que le sort de la République ne dépend pas de la privation d'une seule Ville, & qu'loin de céder à des revers, sont préparés à les surmonter. L'ennemi, ayant recours aux odieuses pratiques qui lui ont si souvent réussi, à cherché & trouvé un traître; mais dit Kościuszko, la première vertu d'un Républicain est de ne point désespérer de la Patrie; c'est le nerf qui maintient & accroît toutes les Républiques: après en avoir cité plusieurs exemples, dont quelques uns même de l'histoire de Pologne, le Généralissime représente à ses Compatriotes que les plus grands obstacles à leurs succès, est le défaut d'union, le manque d'énergie & le peu de confiance qu'ils ont dans leurs forces; que pour se préserver de tomber à la merci d'ennemis acharnés & inflexibles, dont le mépris agraveroit les cruautés, il faut vaincre ou mourir. Recommandant ensuite aux Citoyens une confiance entière en ceux qui les gouvernent; Kościuszko leur rappelle que leur conduite actuelle va fixer l'opinion de l'Europe entière sur les Polonois, & qu'il espère qu'elle dira d'eux, qu'ils sont déterminés dans leurs démarches, fermes dans l'exécution, & intrépides dans les revers.

Observations.

Il importe à la vérité & à l'opinion qu'on pourroit prendre d'une Nation juste & éclairée, de détromper le public relativement à l'exécution qui eut lieu à Varsovie le 9 mai des 4 coupables, Kosakowski, Ożarowski, Zabielo & Ankwicz. On a imprimé dans diverses feuilles que, *Sur le simple soupçon d'intelligence avec la Russie, on avoit pendu ces illustres & malheureuses victimes sans aucune forme de procès.* Le Décret porté par le Tribunal criminel contre ces coupables, le matin même de leur exécution, prouve certainement le contraire. Il

apost par ce Décret, qu'ils sont évidemment atteints & convaincus, non seulement de liaisons anciennes & nouvelles avec la Russie, mais d'avoir machiné à l'insinuation de cette Puissance, la corruption de leurs concitoyens, le démembrément & la ruine de leur Patrie ; d'avoir été régulièrement payés pour leurs intrigues & leurs trahisons, ce qui a été prouvé par leurs propres quitances, confirmé par leurs aveux & par les papiers qu'on avait déjà trouvé dans les archives Russes. Leur procès a été commencé dabord après la révolution ; le comité des recherches ayant terminé les Enquêtes, l'examen des preuves ; les faits étoient constatés par les dépositions des témoins, les confrontations & tout ce qu'il est d'usage d'observer dans les procédures criminelles ; il ne restoit donc qu'à prononcer la sentence qui fut rendue aussi avec toutes les formes judiciaires.

Soit ignorance, soit malveillance de la part des Gazetiers qui ont présenté ce fait d'une manière si peu conforme à la vérité, il n'est pas moins essentiel, de désabuser les étrangers & de leur faire connoître le peu de confiance qu'ils doivent accorder à ces feuilles infidèles, sur les affaires de la Pologne. En observant que les désordres & les malheurs énoncés dans plusieurs papiers publics, comme faits certains, ne se sont réalisés en tout ou en partie, qu'après la lecture de ces fausses nouvelles, on seroit tenté de croire, que les Nouvellistes étrangers, aux gages de nos ennemis, cherchent à inspirer aux mauvais Citoyens les idées du désordre de l'inhumanité.

Conseil.

Il a décrété l'érection de deux Tribunaux Suprêmes Criminels, un pour la Couronne qui siégera dans la résidence du Conseil National, l'autre pour la Lithuania, qui se tiendra au même lieu que le Comité central de cette Province. Le Conseil a établi l'organisation de ce Tribunal, déterminé les causes qui en relèvent, les genres de peines attribuées aux délits, & réglé ce qui concerne les procédures Judiciaires.

EXTRAIT

du rapport sur l'entrée des Prussiens dans Cracovie.

Depuis le départ du Généralissime, de Cracovie, la Commission du bon ordre a été informée, de l'invasion des Prussiens dans les terres de la République & successivement de leur approche de la Ville

de Cracovie; la Commission a communiqué régulièrement les informations qu'elle a reçue à cet égard au Chef Suprême, qui de son côté a donné au Commandant de la Ville ses instructions sur les mesures à prendre pour sa défense, dans l'espoir de préserver le berceau de l'insurrection de tomber au pouvoir de l'ennemi. La Commission a mis tout le zèle & toute l'activité nécessaire dans ses préparatifs de défense, selon la position locale; les nouvelles fortifications étoient presque achevées; les habitans qui avoient beaucoup contribués à les construire, étoient armés & exercés à tous les devoirs militaires; dans quelques fausses alarmes données à dessein d'éprouver leur vigilance & leur zèle, ils s'étoient portés aux remparts avec célérité; à trois lieues de la Ville campoient aux ordres du Général Major Viniawski Commandant de Cracovie, un corps de Cantonistes à pied & à cheval, un bataillon de Chasseurs & 200 hommes de Cavalerie Nationale; à l'approche de l'ennemi, ces troupes retirées vers Cracovie furent renforcées par 500 miliciens; la garnison se trouva alors de 7000 hommes avec quelque artillerie qui fut placée sur les principales batteries de la Ville.

Le 14. l'ennemi parut à une demie lieue de Cracovie; le Commandant assura sur le rapport de ses espions, que l'armée Prussienne étoit de 8500 hommes avec 50 canons, & suivie de deux autres colonnes on donna le signal d'allarme, tous les habitans se portèrent aux fossés. Le matin du même jour nos avant-postes furent attaqués par ceux des Prussiens, il y eut quelques blessés de part & d'autre; nos chasseurs accourus au secours repousserent les husards Prussiens jusqu'aux montagnes de Michalowice.

Le Commandant de la Ville peignant la force de l'ennemi comme beaucoup plus considérable qu'elle n'étoit en effet, pour intimider les Citoyens, ne cessoit de leur représenter l'impossibilité de se défendre. La Commission, strictement obéissante aux ordres du Généralissime, facilitait au Commandant tout les moyens qui pouvoient tendre au maintien & au renforcement des troupes qui devoient défendre la ville; on distribua des munitions de guerre & des armes à tout ce qui étoit en état d'en porter; les magasins étoient fournis pour un mois, & il y avoit plus de munitions qu'on n'en pouvoit user; malgré l'empressement de la Commission du bon ordre à fournir au Commandant tout ce qu'il demandoit, il ne cessoit de témoigner comme auparavant, qu'il se croyoit dans

L'impossibilité de résister aux forces trop considérables de l'ennemi. Se trouvant néanmoins partout, il fit pendant la matinée du 14 toutes les dispositions nécessaires pour la défense de la Ville, avec toute l'apparence du zèle dans l'accomplissement de ses devoirs, si bien qu'on auroit pu croire, qu'il n'avoit représenté tant d'impossibilité à se défendre, que pour faire valoir la résistance vigoureuse qu'il alloit opposer à l'ennemi.

Avant cette époque, Viniawski avoit eu de fréquentes entrevues avec les Officiers Autrichiens; il avoit ordre du Généralissime de traiter avec eux & de leur proposer de prendre Cracovie en dépôt, dans le cas où la Ville se trouveroit hors d'état de se défendre contre les Prussiens; on ne pouvoit donc concevoir aucun soupçon contre lui de le voir le 14 au soir passer en Galicie, d'où il envoya à 10 heures une lettre pour le Généralissime, sa démission du Commandement de la Ville, & l'ordre au lieutenant Colonel Kalke de commander à sa place. Cette démarche inattendue fit connoître à la Commission toute la mauvaise foi que ce Citoyen avoit caché jusqu'au dernier instant, sous l'apparence d'un faux zèle. Quoique le choix du Lieutenant Colonel Kalke, eut été désigné par un Commandant qui venoit de prouver autentiquement son peu de civisme, la Commission pressée de pourvoir aux besoins urgents de la Ville, confia le Commandement de la place à cet Officier, dont on avoit connu le zèle & les talents pendant le temps qu'il avoit commandé au camp sous Cracovie; il eut ordre de se faire proclamer Commandant de la Ville. Kalke promit de s'acquitter de l'ordre qu'il venoit de recevoir, de tous les devoirs d'un Citoyen fidèle, & il s'informat de l'état des magazins de guerre & de bouche. Après ces précautions qu'elle jugeait devoir empêcher les effets de la trahison méditée par Viniawski, la Commission resta assemblée toute la nuit. Viniawski s'y présenta à trois heures du matin; il s'anonce porteur des nouvelles les plus satisfaisantes; il dit, que les Autrichiens viennent de recevoir l'ordre de marcher au secours de Cracovie & que l'Adjudant du Général D'arnoncour qui le suivoit, aloit proposer à la Ville les conditions qui avoient été dressées: L'Adjudant arriva en effet & présenta ces conditions signées par Baum Capitaine du Cercle, la Commission ayant jugé ces conditions inacceptables les refusa. Viniawski recommença alors à intimider les Commissaires, leur représentant que le moindre délai alloit avoir les suites

les plus fâcheuses pour la ville, puisqu'ils ne pouvaient être certains qu'elle ne serait pas prise d'assaut. Viniawski passa ensuite au camp Prussien & les Commissaires leverent la séance.

A son retour du camp Prussien, Viniawski répandit parmi les Citoyens & parmi les soldats que le seul espoir de salut était la fuite; cette alarme fut répandue par des subordonnés, au même instant, dans toutes les lignes. Les habitans passerent en Galicie dans le plus grand désordre; une partie des troupes résolut de s'opposer à l'ennemi dans les fortifications, l'autre suivit l'exemple des fuyards; l'armée se trouva ainsi désorganisée. Les troupes qui passerent la rivière emmènerent avec elles quelques canons, & déposèrent leurs armes à l'autre bord entre les mains des Autrichiens. Viniawski déserta alors pour la seconde fois & remit les clefs de la Ville au Magistrat. L'émigration des habitans & la retraite des troupes en Galicie se firent le matin du 15; pendant ce tems là les Prussiens restaient campés sans faire le moindre mouvement; avertis ensuite, selon toute apparence par Viniawski, de l'état des choses, ils envoierent un trompette sommer le Magistrat de rendre la Ville, s'il ne voulait pas s'exposer au rigueurs de la guerre. On ignore de quelle manière s'est faite la Délégation envoyée par la Ville aux Prussiens, on sait seulement qu'elle a été composée de Citoyens, membres de l'ancienne Magistrature.

A l'approche de l'ennemi sous les murs de Cracovie, la Milice Bourgeoise qui était restée dans les lignes, jointe à quelques centaines d'habitans, qui n'avaient pas quitté les armes, se retirerent dans la Ville, puis dans le Château, d'où ils tirerent plusieurs fois sur l'ennemi, qui ayant placé, dit-on, deux canons dans le faubourg de Casimir, fit tirer contre le Château, d'où on y répondit: la canonade doit avoir duré une heure & demie. Les Prussiens entrerent ensuite assez tranquillement dans la ville sans chagriner les Citoyens auxquels ils témoignèrent même de l'affabilité, faisant observer la discipline la plus sévère à leurs troupes.

On évalue à 3000 hommes le nombre des Prussiens entrés à Cracovie, sous les ordres du Général Elsener.

Nouvelles Militaires.

Des lettres de Vilna du 15 Juin, nous ont appris que le Citoyen Ogiński, ci-devant Grand Trésorier de Lithuanie, à la tête d'une division de troupes qu'il a levée lui-même, est entré vers Minsk dans le soi-disant cordon Russe; il a pris 27 hommes, 2 Officiers & un grand transport de butin que les Russes avaient fait en Pologne, consistant en draps, armes, argenterie, la caisse militaire & des munitions de guerre & de bouche, enfin un transport de quelques centaines de milliers de florins: mais des lettres du 20 disent, que s'étant trop avancé dans le pays, & un secours qu'il attendait n'étant point arrivé à temps, le Citoyen Ogiński ayant été surpris par l'ennemi, trois fois supérieur en nombre, il a été contraint d'abandonner une partie de sa prise; même sa propre caisse, dans laquelle il y avait 7000 ducats comptant. Cependant ce qu'il a fait passer en Pologne, de ce butin, est encore un objet très considérable.

D'autres lettres de Vilna, du 22 Juin, disent que le Citoyen Stetkiewicz, Général Major du District de Szavel, a attaqué le 16 le camp Russe près de Zagori, aux frontières de Courlande, & qu'après un combat de deux heures, il a obligé l'ennemi de quitter le champ de bataille. La perte des Russes est de 120 hommes & la nôtre de 40 seulement.

Le 30 Juin le Prince Joseph Poniatowski a attaqué les avant-postes Prussiens & Cosaques près de Szymanow. On leur a tué 14 Dragons, 3 Cosaques, 2 Officiers Prussiens & pris 16 chevaux. Nous n'avons eu qu'un homme tué, un Enseigne & un Towarzysz blessés.

L'événement qui s'est passé le 28 Juin à Varsovie est tellement important, que pour satisfaire plutôt la curiosité du Public à cet égard, nous le placerons ici, sauf à reprendre dans le Numéro suivant le fil des opérations.

La journée du 28 prouve bien à quel point un bon Peuplé peut se laisser égarer, dans ce qui intéresse son zèle Patriotique, ou ce qu'il croit devoir envisager sous le même rapport. Constatment animé d'une juste haine contre les traitres à la Patrie, instruit par des rapports

ports officiels, de la trahison récente de Viniawski qui a livré à l'ennemi la ville de Cracovie, le peuple s'est laissé emporter à un désir de vengeance & à celui de voir punir le plutôt possible les gens suspects ou accusés du crime de lèse Nation, détenus à cet effet dans les prisons publiques. Dans l'après midi du 27, trois Cercles de la ville ont été assemblés en armes & conduits aux lignes, pour s'exercer aux manœuvres à exécuter au besoin, pour la défense de la Capitale. Là se trouverent des personnes qui représenterent hautement le danger qui résulterait peut-être pour le pays du retard de la punition des coupables, & se plaignirent de la gêne qu'occasionait aux habitans de la ville la garde de ces prisonniers. Ces discours exciterent le peuple à demander au plutôt la punition des coupables. Maudissant Viniawski, quelques centaines d'hommes firent serment de périr avant de rendre la Capitale à l'ennemi, observant en même tems qu'il fallait premièrement exterminer tous les traîtres. C'est dans cette résolution, qu'une partie du peuple revenant des lignes, s'assembla au faubourg de Cracovie & demanda instantanément que tous ceux d'entre les arrêtés, contre lesquels il y avait déjà des preuves de conviction, fussent punis au plutôt. Le Citoyen Kochanowski, Président le Département de Sureté publique, leur représenta que quoique le Tribunal Criminel s'occupe constamment des moyens de hâter la justice, la complication des personnes, la recherche des preuves convaincantes, le grand nombre de témoins à entendre, à confronter, l'examen d'une infinité de papiers, enfin les formalités à observer, sont les raisons & les obstacles qui suspendent & retardent la marche des Jugemens. Il promit de ne rien négliger pour que les prisonniers, principalement ceux, sur qui le Comité des recherches avait déjà fourni des preuves convaincantes, fussent jugés au plutôt; & recommanda instantanément au Peuple la tranquillité. Toujours bon, toujours docile, lorsqu'il n'écoute que son propre instinct, le Peuple avait moderé sa fougue; il paraît certain qu'il a été travaillé après cela, puisqu'il éleva pendant la même nuit dix potences, dans les principales rues de la ville. La vue de ces échafauds destinés aux traîtres, attira dans les rues un grand concours de Citoyens, attendant le moment de l'exécution. Nombre d'entre eux s'assemblèrent devant la maison du Citoyen Zakrzewski, Président de la Ville de Varsovie, & demanderent qu'on voulut hâter l'exécution des coupables; il leur représenta l'impossibilité de procéder à leur exécution, sans un décret du Tribunal Criminel; leur ob-

serva que l'omission de ces formalités, serait une illégalité très dangereuse pour le pays; par les suites fâcheuses qui pourraient en résulter, surtout par l'opinion défavorable que cela donnerait de la Pologne aux Nations étrangères; enfin il les assura que le Gouvernement ne refusait point de mettre toute l'activité convenable à ce que les détenus pour crime de hanté trahison fussent jugés sans aucun retard. Ces représentations ne furent pas sans effet; les Citoyens présens les écouterent avec docilité; le Président ordonna d'abatre les potences & chargea le Citoyen Végierski, Commandant millinaire du premier Cercle, de l'exécution de cet ordre. Des potences furent abattues en plusieurs endroits; mais une autre partie du Peuple ignorant vraisemblablement que cela se faisait par commandement de la Police, fit éprouver une forte résistance au fonctionnaire qui s'acquittait de cet ordre du Gouvernement. Ce bon Patriote (*) a certainement moins souffert dans les cachots du despotisme qu'en se voyant exposé au mécontentement de ces Concitoyens, qui envisageaient sa démarche comme une offence pour eux. Pendant ce tems, le Conseil s'était rassemblé pour tenir une séance extraordinaire; dans l'intention d'appaiser le Peuple, il fit publier dans les principales rues une Proclamation adressée aux habitans de Varsovie; le Citoyen Potocki se chargea de la lire lui-même au Peuple, devant le lieu des séances du Conseil; autorisé par la confiance du public il déploya toute son éloquence pour persuader au Peuple que sa demande de punir à l'instant les accusés, ne pouvait s'effectuer sur le champ. Il lui déclara que le Conseil voulant satisfaire à tout ce que le Peuple pouvait exiger de lui sans blesser l'équité, avait enjoint au Tribunal Criminel, de juger incontinent & sans interruption les causes des prisonniers d'Etat, surtout de ceux qui étaient soupçonnés d'avoir été pensionné par des Puissances étrangères. Les esprits paraissaient adoucis; mais afin de rétablir solidement la tranquillité publique, le Président Zakrzewski, Comandant de la Milice Bourgeoise, ordonna à tous les Chefs des Cercles de rassembler les Citoyens chacun devant sa Centurie. Tandis que le Conseil prenait ces mesures, une partie du Peuple éloignée du lieu de la tenue des séances, ignorant les résolutions qui venaient

(*) C'est le même qui se trouvait détenu dans le Palais du Général Igelström, lors de l'insurrection du 27 Avril, & qui doit sa vie au Capitaine Dafakow.

d'être prises, & échauffée par le bruit que des malveillants répandaient à dessein, que les délais à l'exécution n'avaient d'autre but, que celui de soustraire les coupables à un juste supplice, redresse les potences, court à différentes prisons publiques, & en tire ceux qu'elle croit les plus coupables, savoir *Boscamp Lassopolski* accusé à plusieurs reprises de crime de trahison, *Roguski* que le Général Igelistrom avait constitué Instigateur public contre l'insurrection nationale, *Piątka & Grabowski* accusés d'espiionage, *Wulfers* suspect & exclu du Conseil provisoire, *Masalski* Evêque de Vilna, & *Czettwertynski* Castellan de Przemysl, pensionnaires des Puissances étrangères au détriment des intérêts du pays. Il paraît certain que le but du Peuple en s'emparant de ces prisonniers déjà condamnés dans l'opinion publique, n'était autre que de les traduire devant le Tribunal criminel pour en obtenir une sentence selon leurs divers délits; mais des intrigans secrets & selcn toute apparence soudoyés par l'étranger, fomentant l'ardeur déjà trop exaltée, surent engager le Peuple à punir lui-même les coupables, sans attendre la décision du Tribunal. Il suffisait en ce moment pour allumer à ce point la soif de la vengeance dans l'esprit du Peuple, de crier que les coupables étaient des traîtres à la Patrie, que le Conseil refusait de juger & de punir. L'intrigue atteignit son but; les prisonniers tirés des prisons furent pendus. *Maiewski*, ci-devant Instigateur de la Jurisdiction du Grand Maréchal, ayant allumé la colère du Peuple, par un refus obstiné de lui montrer certains papiers, que la multitude croyait suspects, devint inocemment victime de sa résistance. A la première nouvelle de ce qui se passait aux prisons, le Citoyen *Zakrzewski*, se rendit au fort du tumulte; Si tant d'efforts de sa part pour rétablir le calme, ne purent sauver la vie de ceux qu'il trouva déjà exécutés, il parvint au moins à préserver d'un pareil sort ceux qui restaient. Arrivé à la prison, dans le palais de la République, autrefois le palais de Brühl, le Peuple se tranquilia dès qu'il l'apperçut; on l'entoura & on l'éleva sur les bras pour l'entendre plus facilement. Sa voix produisit l'effet désiré; la confiance & l'attachement que lui a voué le Peuple, & dont il est si digne, eurent la force de calmer l'exaltation des esprits. Les empêtemens cessèrent, & le Peuple se désistant du projet d'exécuter *Moszyński* qu'il traînait déjà vers la potence, se contenta de la promesse qu'on lui donna de hâter les décrets de la Justice; lorsque le Président voulut retourner chez lui, le Peuple détala les chevaux de sa voiture & le traîna au milieu des plus vives acclamations, hommages solennels de

l'estime, & de l'affection générale. Le Peuple ayant de se retirer, abatit lui-même les potences qui n'avaient pas servies. Qui pourrait douter après cela, que ce Peuple, si facile à se calmer, n'ait pas été excité à dessein, à s'emporter au point qu'il l'avait fait quelques momens auparavant? Comment ce Peuple, qui lorsqu'il se délivra de ses ennemis dans Varsovie, donna tant de preuves d'humanité, a-t-il pu (se laissant séduire par d'odieuses insinuations) se dépoiller pour ainsi dire pour quelques momens, du caractère qui lui est propre. La douleur profonde, peinte le lendemain sur tous les visages, prouve la vérité de ces réflexions. Ces momens d'effervescence passés, chacun de ceux qui s'étaient laissés égarer sentit la honte qui en retombait sur lui. Au regret dont on était pénétré, se joignait un désir brûlant de vengeance, non plus contre des accusés, que le bras de la Justice autorisé par le Gouvernement à seul le pouvoir de punir, mais contre les ennemis de la Patrie, qui ne pouvant réussir d'en opérer la ruine à force ouverte, emploie les moyens bas de l'intrigue, comme les plus faciles pour parvenir à ses fins, de troubler par la méfiance la tranquillité de l'intérieur, & pour nous noircir dans l'esprit des autres Nations. Ces moyens ne leur serviront plus; ceux des Citoyens qu'ils avaient égarés, on tiré de leur propre faute une leçon & un avertissement. Le lendemain 29, Varsovie a été entièrement tranquille. Les corps des exécutés ont été enterrés dans les cimetières, & le Gouvernement a pris les mesures les plus propres à prévenir de pareils événemens.

Proclamation du Conseil.

Citoyens! vous demandez qu'on fasse justice des trahisseurs à la Nation; & qui ne le voudrait pas? qui pourrait souffrir que ceux qui ont vendu leur Patrie, qui ont proscrit nos têtes, puissent échaper à la juste punition de leurs crimes? Il n'est que trop sûr qu'ils doivent être punis. Que la Patrie se venge au moins une fois, des torts que lui ont fait tant d'enfants dénaturés, sur les individus qui ont joui si long-tems avec impunité du fruit de leurs crimes. Mais gardés, qu'aucune teinte de violence n'entache les décrets d'une justice sainte; gardés de vous attribuer la qualité de Juges, tandis que vous en avés d'établis par le gouvernement & qu'il a choisi parmi vous. Ne vous rendez pas criminels en franchissant toutes les bornes; & ne donnez pas à vos ennemis ce prétexte d'alléguer qu'en Pologne les crimes sont punis par efferves-

cence du Peuple & non par le glaive des Loix. La Justice sera rendue aussi-tôt qu'il sera possible, mais il faut qu'elle soit digne de la Nation Polonaise, c'est-à-dire qu'elle soit décrétée, d'après des principes inviolables, bases d'un gouvernement libre qui sait intimider & punir les traîtres & protéger les Citoyens vertueux.

Le Conseil décrète que les exécutions se feront à la venir sur la place appellée Naliwki, comme lieu destiné depuis plusieurs siècles à la punition des traîtres à la Patrie.

(Signé) THADE'E DEMBOWSKI

Président du Conseil Suprême National.

Proclamation du Généralissime aux habitans de Varsovie.

Le Chef Suprême, leur témoigne l'excessive douleur qu'il a ressenti, en apprenant que pendant qu'il fait tous ses efforts pour repousser les Russes & les Prussiens, un autre ennemi bien plus à craindre que les armées étrangères menace & déchire les entrailles de la République; les excès arrivés à Varsovie ont rempli son cœur d'amertume; le désir de voir punir des coupables est un sentiment de justice, dit le Généralissime, mais fallait-il, violent & l'autorité & la sainteté des loix, le faire sans décret? fallait-il attaquer & blesser un fonctionnaire organo de la loi? fallait-il confondre avec les coupables & priver ignominieusement de la vie un second fonctionnaire public, innocent & étranger aux débats du moment. Est-il possible que ce soit là l'œuvre de ce même Peuple qui a généreusement pris les armes pour chasser des usurpateurs étrangers, pour recouvrir son indépendance & rétablir le règne des loix, dont dépend uniquement sa liberté & sa tranquillité.

Pour peu que vous refléchissiés, continue Kosciuszko, vous ne tarderez pas à reconnaître que des mal-intentionés, d'intelligence avec nos ennemis, vous ont égaré, ils vous fomentaient par le besoin qu'ils auraient, que vous élevant dans votre égarement, au dessus des Tribunaux, des Loix, même de tout ordre social, vous vous trouviés sans Gouvernement. Lors qu'à force de trouble & de désordre, chacun de vous craignant pour sa vie, sera forcé d'oublier la chose publique & le salut de la Patrie; alors, mais trop tard, vous verrez qu'on vous a trompé; alors vous reconnaîtrés la fourberie des intrigans qui cherchent à

vous persuader qu'il n'y a actuellement point de Gouvernement, dans l'espérance qu'il n'en existera bientôt plus, quand vous l'aurez anéanti de vos propres mains.

Dès que les opérations militaires me permettront de m'absenter de mon camp, je viendrai parmi vous; peut être la vue d'un soldat qui expose journallement sa vie pour la Patrie vous sera-t-elle agréable; mais je veux qu'aucune teinte de chagrin ne s'aperçoive sur mon visage, que rien ne puisse troubler ce moment d'allégresse qui doit être réciproque entre vous & moi, je désirerois que mon aspect, vous rappelle, que la défense de la liberté & de la Patrie doit nous occuper uniquement; qu'une union indissoluble peut seule nous rendre redoutable à nos ennemis; que la justice & non la violence peut seule assurer notre tranquilité dans l'intérieur & nous faire considérer au dehors. Citoyens! je vous conjure au nom de la Patrie, d'effacer ce moment d'égarement, par une union parfaite & des preuves d'un courage inébranlable vis-à-vis de l'ennemi. Sachés que qui refuse d'obéir à la loi, n'est pas digne d'être libre.

Pour ne plus être exposé à des chagrins de cette nature, le Généralissime recommande au Conseil Suprême, de hâter les opérations de toutes les Magistratures qui lui sont subordonnées; il enjoint au Tribunal Criminel de travailler sans relâche au jugement des Prisonniers, afin de punir les coupables & d'élargir les innocents. Après avoir satisfait de cette manière à la justice, le Généralissime défend très rigoureusement au peuple, pour son propre bien & pour son salut, toute démarche contraire à la tranquilité publique, d'arrêter qui que ce soit de sa propre autorité & toute espèce de violence. Il recommande au peuple d'éviter toute apparence de tumulte, l'orsqu'il fera quelque demande au Gouvernement, encore plus d'avoir alors en main des armes dont il ne doit faire usage que contre les usurpateurs des possessions de la République; mais de présenter ses pétitions par l'organe des fonctionnaires publics, avec la dignité qui convient à un Peuple libre. Puisqu'il existe un gouvernement, qui s'occupe & travaille sans cesse pour le bonheur du Peuple, quiconque ne s'adressera pas à lui, par la voie convenable, sera regardé comme rebelle, perturbateur du repos public & puni comme tel.

Les armées de la République & moi, poursuit le Généralissime, avons consacré notre vie à recouvrer la liberté, l'intégrité & l'indépendance ; c'est pour elles & pour ceux qui sont animés des mêmes sentimens que nous voulons combattre & mourir. O vous Citoyens ! dont l'ardeur bouillante vous rend si agités, tournés la contre l'ennemi ; que ceux qui ne gèrent aucune fonction publique, ni qui ne sont pas indispensablenet retenus dans leurs foyers par des occupations domestiques, se rendent à mon camp ; nous les recevrons en frères & partagerons volontiers avec eux notre sollicitude envers la Partie & le mérite de nos travaux. Reposés vous sur le Gouvernement du soin de maintenir le bon ordre dans Varsovie, les traîtres ne resteront pas impunis ; cette conduite vous couvrira de gloire & facilitera la punition des coupables.

Nouvelles de Courlande.

On a reçu le 4 Juillet à Varsovie la nouvelle que le 27 Juin le Citoyen Mirbach à la tête d'une division de l'armée du Général Wielohorski a pris possession de Libau en Courlande sur la mer Baltique. — La prise de cette Ville est regardée comme un avantage très important, vu les communications qu'elle facilite & les effets de commerce qu'elle fournit. Le Citoyen Mirbach a été proclamé Général Major du Duché de Courlande à Libau même, ce qui paraît promettre bientôt l'organisation du nouvel ordre de choses qu'on espérait dans ce pays-là.

